

ADMISSION EN FORMATION CONDUISANT AU DIPLOME  
D'ETAT D'AIDE-SOIGNANT PAR **LA VOIE DE L'APPRENTISSAGE**  
EN CURSUS PARTIEL  
POUR DES CANDIDATS AYANT OBTENU UN **BACCALAUREAT**  
**PROFESSIONNEL SAPAT OU ASSP**

## INFORMATIONS ET CANDIDATURE SÉLECTION 2022 - BAIN-DE-BRETAGNE

**Rentrée : en janvier 2022**

**Lieu : dans le Lycée Saint-Yves à Bain-de-Bretagne**

**Instituts Formation Aides-Soignants  
De l'IFSO de RENNES et BAIN-DE-BRETAGNE**

**MERCI DE LIRE ATTENTIVEMENT CE DOCUMENT DANS SON INTÉGRALITÉ**

[www.ifso-asso.org](http://www.ifso-asso.org)

[www.saintyves-bain.com](http://www.saintyves-bain.com)

## NOTE A L'ATTENTION DU CANDIDAT

Vous souhaitez retirer/télécharger un dossier d'inscription pour la sélection à l'admission en formation conduisant au Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant.e, à l'Institut de formation de l'IFSO de **BAIN-DE-BRETAGNE pour la rentrée de janvier 2022**.

**Attention, cette session est uniquement réservée aux candidats souhaitant suivre une formation en cursus partiel sur 10/11 mois par la voie de l'alternance, en contrat d'apprentissage pour des bacheliers ayant obtenu leur bac pro SAPAT ou ASSP (voir le calendrier de formation en annexe)**

### **MERCI DE LIRE ATTENTIVEMENT CE DOCUMENT DANS SON INTÉGRALITÉ POUR :**

- Connaître les conditions d'admission aux épreuves de sélection ;
- Constituer votre dossier de candidature dans les meilleures conditions ;
- Préparer votre **dossier de vaccinations dès maintenant** (conformément à la réglementation en vigueur fixant les conditions d'immunisation des professionnels de santé en France).

Attention : pour cette formation, il est important d'avoir une **autonomie pour les déplacements**, car les transports en commun ne sont pas toujours compatibles avec les affectations en stage et l'éloignement du lycée Saint-Yves :

- Localisation sur le bassin de Bain-de-Bretagne mais aussi sur Rennes,
- Horaires possibles en décalé (soir, matin, nuit ou le week-end).

Pour votre information, **la sélection et la formation d'aide-soignant.e sont gratuites** pour tous les apprentis.

Vous avez besoin de renseignements complémentaires, vous pouvez nous contacter au secrétariat de l'IFSO de Rennes : Carmen RAINIS ou Sarah GABILLET

Par téléphone au 02 99 62 83 56  
Par courriel à [ifasrennes@ifso-asso.org](mailto:ifasrennes@ifso-asso.org)

## 1/ CONDITIONS D'ACCES A LA FORMATION ET MODALITES DE SELECTION/CALENDRIER

3

**Arrêté du 7 avril 2020 modifié par les arrêtés 12 avril 2021 et 10 juin 2021 relatif aux modalités d'admission aux formations conduisant aux diplômes d'Etat d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture.**

### Extraits :

**Article 10 nouveau (créé par Arrêté du 12 avril 2021-art.2) : [spécifique à l'entrée en formation par la voie de l'apprentissage](#)**

I « Les personnes ayant déjà été sélectionnées à l'issu d'un entretien avec un employeur pour **un contrat d'apprentissage** pour réaliser leur formation d'aide-soignant(e) par la voie de l'alternance, sollicitent une inscription auprès d'un Institut de Formation de leur choix, habilité à délivrer des formation par apprentissage » ... « Le directeur de l'institut de formation procède à **leur admission directe en formation**, au regard des documents suivants décrivant la situation du futur apprenti :

- 1/ une copie de la pièce d'identité de l'apprenti
- 2/ une lettre de motivation avec description du projet professionnel de l'apprenti
- 3/ un curriculum vitae de l'apprenti
- 4/ une copie du contrat d'apprentissage signé ou tout document justifiant de l'effectivité des démarches réalisées en vue de la signature imminente du contrat d'apprentissage »

Le déroulement de la formation des apprentis est défini dans les textes régissant la certification visée (ici le DEAS).

**II. En l'absence de la validité d'un contrat d'apprentissage, les candidats sont soumis à l'épreuve de sélection prévue à l'article 2 et admis sur la base des articles 3 et 5 ci-dessous :**

**Art. 2. – « La sélection des candidats est effectuée par un jury de sélection sur la base d'un dossier et d'un entretien destinés à apprécier les connaissances, les aptitudes et la motivation du candidat à suivre l'une des formations visées au premier alinéa de l'article 1er. Les pièces constituant ce dossier sont listées à l'article 6. L'ensemble fait l'objet d'une cotation par un binôme d'évaluateurs composé, selon la formation concernée, d'un aide-soignant ou d'un auxiliaire de puériculture en activité professionnelle et d'un formateur infirmier ou cadre de santé d'un institut de formation paramédical. **L'entretien d'une durée de quinze à vingt minutes** est réalisé pour permettre d'apprécier les qualités humaines et relationnelles du candidat et son projet professionnel. Il peut être réalisé à DISTANCE (en visioconférence). »**

**« Les candidats en situation de handicap peuvent demander, lors du dépôt de leur dossier, un aménagement des conditions de déroulement de l'entretien » (extrait de l'article 6).**

**Art. 3.** – « Sont admis en formation aide-soignant(e)... dans la limitation de la capacité d'accueil... les candidats possédant les connaissances et aptitudes requises suffisantes pour suivre la formation, conformément aux attendus nationaux... » définis comme suit :

Attendus	Critères
Intérêt pour le domaine de l'accompagnement et de l'aide à la personne notamment en situation de vulnérabilité	Connaissances dans le domaine sanitaire, médico-social ou sociétal
Qualités humaines et capacités relationnelles	Aptitude à faire preuve d'attention à l'autre, d'écoute et d'ouverture d'esprit
	Aptitude à entrer en relation avec une personne et à communiquer
	Aptitude à collaborer et à travailler en équipe
Aptitudes en matière d'expression écrite, orale	Maîtrise du français et du langage écrit et oral
	Pratique des outils numériques
Capacités d'analyse et maîtrise des bases de l'arithmétique	Aptitude à élaborer un raisonnement logique à partir de connaissances et de recherches fiables
	Maîtrise des bases de calcul et des unités de mesure
Capacités organisationnelles	Aptitudes d'observation, à s'organiser, à prioriser les activités, autonomie dans le travail

Les connaissances et aptitudes peuvent être vérifiées dans un cadre scolaire, professionnel, associatif ou autre.

**Art. 5.** « Il -les instituts de formation informent les candidats, avant la date limite de dépôt des dossiers..., des modalités d'organisation de la sélection, du nombre de places ouvertes et du calendrier prévisionnel de publication des résultats. »

**Article 8 ter** - (créé par Arrêté du 12 avril 2021-art.1)

**L'admission définitive** (dans un institut de formation d'aides-soignants) est subordonnée :

1. A la production, au plus tard le jour de la rentrée, d'un **certificat médical émanant d'un médecin agréé par l'ARS Bretagne** attestant que le candidat n'est atteint d'aucune affection d'ordre physique ou psychologique incompatible avec l'exercice de la profession à laquelle il se destine.
2. A la production, avant la date d'entrée au premier stage, **d'un certificat médical attestant** que l'élève remplit les obligations d'immunisation et de vaccination prévues...

- Vaccinations obligatoires (Article L.3111-4 du code de la santé publique) :  
**Hépatite B** - Diphtérie - Tétanos - DTpolio
- **Vaccination complète COVID19**
- Vaccinations recommandées par le Haut Comité de Santé Publique :  
coqueluche - rougeole - grippe saisonnière - rubéole - varicelle

Ces 2 certificats à compléter vous sont transmis **dans ce dossier d'inscription, afin de vous organiser dès maintenant.**

**N'attendez pas l'admission pour prendre contact avec votre médecin traitant car 6 mois sont à prévoir pour effectuer le protocole complet des vaccinations (cf. pages 11 à 14)**

<b>QUOTA de places réservées aux futur.es apprenti.es en cursus partiel</b>	
<b>INSTITUT</b>	<b>Nombre de places réservées aux candidats ayant obtenu leur bac pro SAPAT ou ASSP et souhaitant faire leur formation en apprentissage</b>
<b>IFSO IFAS de Bain-de-Bretagne</b>	<b>10 places maximum</b> pour la rentrée de janvier 2022 en liste principale  A partir du 11 <sup>ème</sup> dossier sélectionné, le candidat sera classé en liste complémentaire

<b>ETAPES DE LA SELECTION</b>	<b>DATES</b>
<b>RETRAIT DES DOSSIERS</b> à demander ou à télécharger sur notre site IFSO ou celui du lycée Saint-Yves	<b>Mardi 21 septembre 2021</b>
<b>DEPÔT DES DOSSIERS</b>	<b>Dès le mercredi 22 septembre 2021</b>
<b>CLÔTURE DU DEPÔT DES DOSSIERS</b> d'inscription avec ou sans contrat d'apprentissage	<b>Mercredi 10 novembre 2021 minuit</b>
<b>ETUDES DES DOSSIERS ET PERIODES DES ENTRETIENS</b> (pour les personnes SANS contrat d'apprentissage)	<b>Dès le 22 septembre 2021</b>
<b>AFFICHAGE DES RESULTATS</b>	<b>Jeudi 25 novembre 2021 à 17h</b>

## DEMANDE D'AMENAGEMENT SPECIFIQUE DE LA SCOLARITE

6

Conformément aux textes officiels (circulaire n°2006-215 du 26 décembre 2006 ; décret n°2005-1617 du 21 décembre 2005 ; circulaire n°2011-220 du 27 décembre 2011), les candidats présentant un handicap peuvent « bénéficier d'aménagement rendus nécessaires par leur situation ».

Dans tous les cas, la demande doit être adressée à l'un des médecins désignés par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH).

Le candidat ou sa famille adresse l'attestation au moment de l'inscription.

Des modalités d'octroi de dispenses d'enseignements pourront être demandés auprès du directeur de l'institut et après décision de la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles de l'élève, au regard de leur formation antérieure validée, des certifications, titres et diplômes obtenus et de votre parcours professionnel.

## POSSIBILITE DE REPORT DE FORMATION

**Article 13 nouveau** (créé par Arrêté du 12 avril 2021-art.2)

Par dérogation à l'article 8, le directeur de l'institut de formation peut accorder, pour une durée qu'il détermine et dans la limite cumulée de deux ans, **un report pour l'entrée en scolarité** dans l'institut de formation :

1. Soit, de droit, en cas de congé pour cause de maternité, de rejet du bénéfice de la promotion professionnelle ou sociale, de rejet d'une demande de congé formation, de rejet d'une demande de mise en disponibilité, ..., ou pour la garde d'un enfant de moins de quatre ans ;
2. Soit, de façon exceptionnelle, sur la base des éléments apportés par le candidat justifiant de la survenance d'un événement important l'empêchant de débiter sa formation.

Tout candidat bénéficiant d'un report d'admission doit, au moins trois mois avant la date de rentrée prévue, confirmer son intention de reprendre sa scolarité à ladite rentrée. »

## COUT PEDAGOGIQUE DE LA FORMATION

Pour la rentrée de janvier 2022 à l'IFAS de Bain-de-Bretagne : **GRATUITE TOTALE**

### Qu'est-ce que l'apprentissage ?

L'apprentissage associe une période de formation théorique en centre de formation aide-soignant et une formation pratique en structure de santé ou médico-sociale ainsi qu'en stage. Elle permet aux jeunes de développer simultanément des connaissances et de l'expérience.

L'apprentissage facilite et accélère l'insertion des jeunes dans le monde du travail en leur permettant d'acquérir une vision concrète et globale de leur futur métier et de se familiariser aux méthodes de travail et à la culture de la structure.

Sur un parcours de 10 à 11 mois, l'apprenti.e aide-soignant.e passera de nombreuses semaines en période de professionnalisation ou en stage chez son employeur, afin de développer les compétences nécessaires à l'exercice du métier (voir le calendrier en annexe selon votre bac).

### Comment signer votre contrat d'apprentissage ?

**Chaque candidat qui s'inscrit à cette sélection doit rechercher un employeur au sein d'un établissement de santé ou médico-social qui acceptera le candidat en apprentissage.**

L'IFSO a déjà une liste d'employeurs à proposer, mais chaque candidat est incité à rechercher un employeur au plus près de son bassin de vie et de son projet professionnel.

Merci de nous contacter si vous n'avez pas trouvé d'employeur ou pour toutes les questions que vous vous posez à ce sujet.

## COMMUNICATION DES RESULTATS

### Article 8 (modifié par Arrêté du 12 avril 2021-art.1) :

« Les résultats comportant la liste des candidats admis en formation sont :

- affichés à l'institut de formation
- publiés sur internet, dans le respect des conditions en vigueur de communication des données personnelles des candidats.

Chaque candidat est informé personnellement par écrit de ses résultats.

Il dispose **d'un délai de sept jours ouvrés pour valider son inscription en institut de formation en cas d'admission en liste principale.**

Au-delà de ce délai, il est présumé avoir renoncé à son admission et sa place est proposée au candidat inscrit en rang utile sur la liste complémentaire.

La liste des affectations définitives est transmise par le directeur de l'institut de formation à l'agence régionale de santé. »

Les résultats seront consultables :

- sur la vitrine au rez-de-chaussée, à la porte d'entrée du bâtiment Le Samara
- au sein du lycée de Bain-de-Bretagne aux horaires d'ouverture du lycée
- sur la page internet de l'IFSO de Rennes : <http://www.ifso-asso.org/centres.php?centre=8>
- sur le site internet du lycée Saint-Yves de Bain-de-Bretagne : <https://www.saintyves-bain.com/>

**Aucun résultat ne sera communiqué par téléphone.**

## 2/ LISTE DES DOCUMENTS A FOURNIR POUR L'INSCRIPTION A LA SELECTION Selon l'Arrêté du 7 avril 2020 en référence à l'article 6

### PIÈCES À RETOURNER À L'IFAS de l'IFSO

**pour les candidats ayant signé un contrat d'apprentissage**

pour l'entrée en formation aide-soignant.e au sein du lycée de Bain-de-Bretagne

- La Fiche de candidature **complétée, datée et signée** (pas de copie).
- Une **photographie** récente collée sur la fiche de candidature.
- Copie de la carte d'identité (recto/verso) ou du passeport, en cours de validité. OU Pour les ressortissants hors Union Européenne, un titre de séjour valide qui couvre la durée de la formation et permettant l'accès aux stages de formation professionnelle.
- Une lettre de motivation **manuscrite** (original, pas de copie) **qui expose un projet de formation clair et argumenté pour un exercice professionnel d'aide-soignant.**
- Un curriculum vitae détaillé** précisant clairement : les périodes (début et fin), le type de contrat (CDI, CDD, Intérim, stage), le poste occupé, l'entreprise, les activités annexes ...
- Une **copie du contrat d'apprentissage signé** ou tout document justifiant de l'effectivité des démarches réalisées en vue de la signature imminente du contrat, après entretien avec un employeur.
- Une copie certifiée conforme à l'original** de votre baccalauréat SAPAT ou ASSP (le relevé de notes ne suffit pas)
- Lorsque le niveau de français à l'écrit et à l'oral ne peut être vérifié à travers les pièces produites, au regard notamment du parcours scolaire, une attestation de niveau de langue française égal ou supérieur au niveau B2 ou tout autre document permettant d'apprécier les capacités et les attendus relatifs à la maîtrise du français à l'oral.
- Une attestation sur l'honneur des documents produits (cf. modèle joint).**



## PIÈCES À RETOURNER À L'IFAS de l'IFSO

### pour les candidats QUI N'ONT PAS de contrat d'apprentissage

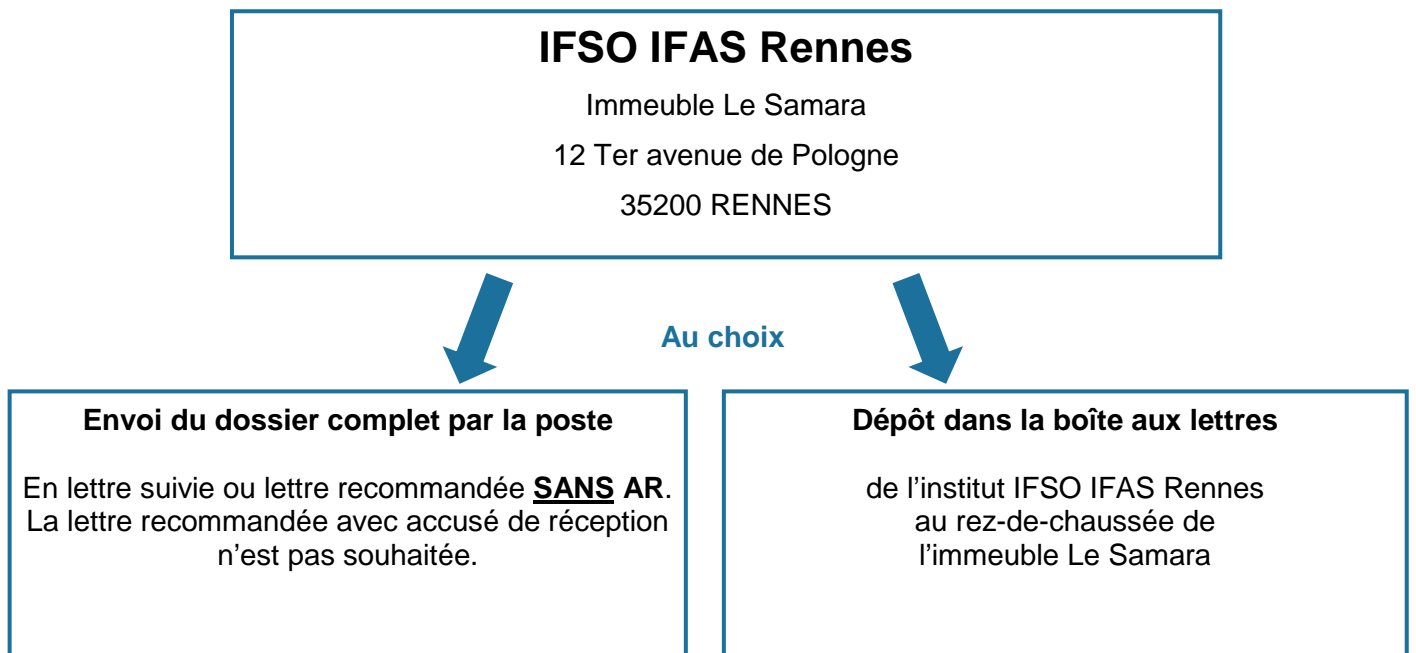
pour l'entrée en formation aide-soignant.e au sein du lycée de Bain-de-Bretagne

9

- La Fiche de candidature **complétée**, datée et signée (pas de copie).
- Une **photographie** récente collée sur la fiche de candidature.
- Copie de la carte d'identité (recto/verso) ou du passeport, en cours de validité OU Pour les ressortissants hors Union Européenne, un titre de séjour valide qui couvre la durée de la formation et permettant l'accès aux stages de formation professionnelle.
- Une lettre de motivation **manuscrite** (original, pas de copie) **qui expose un projet de formation clair et argumenté pour un exercice professionnel d'aide-soignant.**
- Un curriculum vitae détaillé** précisant clairement : les périodes (début et fin), le type de contrat (CDI, CDD, Intérim, stage), le poste occupé, l'entreprise, les activités annexes...
- Une **copie du contrat d'apprentissage signé** ou tout document justifiant de l'effectivité des démarches réalisées en vue de la signature imminente du contrat, après entretien avec un employeur.
- Une copie certifiée conforme à l'original** de votre baccalauréat SAPAT ou ASSP (le relevé de notes ne suffit pas).
- Lorsque le niveau de français à l'écrit et à l'oral ne peut être vérifié à travers les pièces produites, au regard notamment du parcours scolaire, une attestation de niveau de langue française égal ou supérieur au niveau B2 ou tout autre document permettant d'apprécier les capacités et les attendus relatifs à la maîtrise du français à l'oral.
- Une attestation sur l'honneur des documents produits (cf. modèle joint).**
- Un document **manuscrit** (original, pas de copie) qui relate, au choix du candidat, soit une situation personnelle ou professionnelle vécue soit son projet professionnel en lien avec les attendus de la formation. **Les éléments sont analysés et ne se limitent pas à une description.** Les liens avec la formation ou le métier d'AS doivent par ailleurs apparaître clairement.
- Le cas échéant, la **copie des relevés de résultats et appréciations ou bulletins scolaires et appréciations de stages** (des 2 ou 3 dernières années scolaires).
- Selon la situation du candidat, les attestations de travail, accompagnées des **appréciations et/ou recommandations de l'employeur** (ou des employeurs). Ces appréciations peuvent se faire à partir du modèle type fourni. Elles mettent en évidence l'expérience professionnelle et qui font apparaître les liens avec les connaissances et aptitudes attendus pour suivre la formation. En l'absence de ces appréciations/recommandations, le dossier est recevable mais le candidat ne peut se voir attribuer les points correspondants à ces appréciations selon les critères définis).
- Tout autre justificatif valorisant un engagement ou une expérience personnelle (associative, sportive...) en lien avec la profession d'aide-soignant.
- Les candidats en situation de handicap peuvent demander, lors du dépôt de leur dossier, un aménagement des conditions de déroulement de l'entretien. Fournir un justificatif de handicap.

Vous devez restituer votre dossier à l'adresse suivante :

**Aucun envoi de dossier par mail ne sera accepté**



**LES DOSSIERS INCOMPLETS NE SERONT PAS RETENUS POUR LA SELECTION.**

**CERTIFICAT MEDICAL DE NON CONTRE-INDICATION  
A LA PROFESSION D'AIDE-SOIGNANT**

**Doit être complété par un médecin agréé\* par l'ARS  
de votre département**

\*liste des médecins agréés disponible sur le site de l'ARS ou de la préfecture de votre département : <https://www.bretagne.ars.sante.fr/les-medecins-agrees-1>

Je soussigné Dr .....

**MEDECIN AGREE** par l'ARS du département de.....

certifie que Mme / M. ....

né(e) le .....

- N'est atteint **d'aucune affection d'ordre physique ou psychologique** incompatible avec l'exercice de la **profession aide-soignante** à laquelle il se destine.

Fait à ....., le .....

Cachet :

Signature du médecin agréé

## ATTESTATION MEDICALE D'IMMUNISATION ET DE VACCINATIONS OBLIGATOIRES page 1/2

**Doit être complété rapidement par votre médecin traitant**

Je soussigné Docteur .....

certifie que Mme / M. ....

né(e) le ....., candidat(e) à la formation aide-soignante, a reçu les

**vaccinations** suivantes et les **sérologies** nécessaires :

**DIPHTÉRIE – TÉTANOS – POLIOMYÉLITE +/- COQUELUCHE**  
*(Art. L3111-4 du code de la Santé Publique)*

	Nom du vaccin	Date d'injection	N° du lot
<b>Dernier rappel DTCP</b>			

**BCG**

Nom du vaccin	Dates d'injection	N° du lot

**OU cicatrice vaccinale :**    OUI    NON

**IDR**

datant de **moins de 1 an** avant l'entrée en formation.

Date	Résultat <b>en mm*</b>

\* Un résultat noté « + » n'est pas valide, il doit être chiffré en mm

**COVID 19**

Vaccination COVID 19	Commentaires :

**Une copie du certificat de vaccination COVID 19 avec QR Code sera nécessaire pour entrer  
en formation d'aide-soignant**

Fait à ..... le .....

Cachet : ..... Signature :

# VERSO DE L'ATTESTATION MEDICALE D'IMMUNISATION ET DE VACCINATIONS OBLIGATOIRES page 2/2

## HÉPATITE B

(Art. L 3111-4 du code de la Santé Publique)

**Merci de lire attentivement l'algorithme en page 14**

**En référence à :**

- ☞ **L'Arrêté du 2 aout 2013** fixant les conditions d'immunisation des personnes visées à l'article L – 3111-4 du code de la Santé publique.
- ☞ **L'INSTRUCTION DGS/RI1/RI12/2014/21 du 21 janvier 2014**, relative aux modalités d'application de l'arrêté du 2 aout 2013 fixant les conditions d'immunisation des personnes visées à l'article L – 3111-4 du code de la Santé publique – **Annexe 1**
- ☞ **L'AVIS, du 20 février 2014**, du Haut conseil de la santé publique, relatif aux schémas vaccinaux accélérés contre l'hépatite B par les vaccins ENGERIX B® 20 microgrammes/1 ml et GENHEVAC B Pasteur® 20 microgrammes/0,5 ml

**Vaccination :**

		Nom du vaccin	Date d'injection	N° de lot
<p style="color: red; margin: 0;"><b>Schéma vaccinal cocher ci-dessous</b></p> <p><input type="checkbox"/> Classique « 0 – 1 – 6 »</p> <p><input type="checkbox"/> Accéléré</p> <p><input type="checkbox"/> Ancien schéma</p>	1 <sup>ère</sup> injection			
	2 <sup>ème</sup> injection			
	3 <sup>ème</sup> injection			
	Rappels			
	Rappels			
	Rappels			

TAUX D'ANTICORPS ANTI HBS	
Date	Résultat

TAUX D'ANTICORPS ANTI HBC, si disponible	
Date	Résultat

**Immunisé(e) contre l'hépatite B :**       oui       non  
**Non répondeur(se) à la vaccination :**       oui       non

Fait à ....., le .....

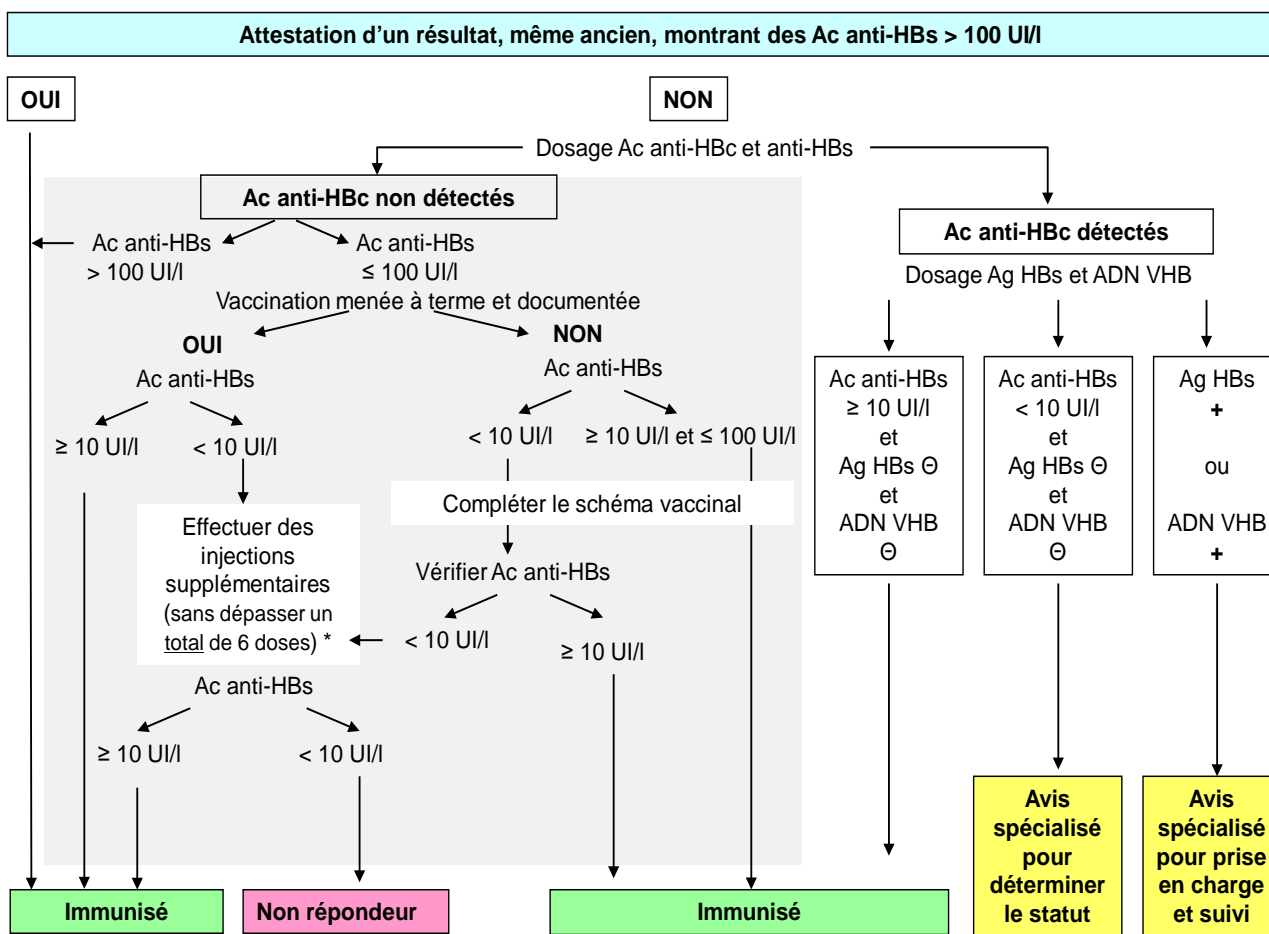
Cachet :

Signature :

**Schéma de vaccination accéléré conseillé dans la période actuelle si le candidat est non vacciné**

Dans les situations où une protection vaccinale doit être obtenue rapidement (ici pour l'entrée en formation en janvier 2022), il est possible de procéder à une vaccination en 3 doses sur 21 jours, suivies d'un rappel un an après.

**Algorithme pour le contrôle de l'immunisation contre l'hépatite B des personnes mentionnées à l'article L.3111-4 et dont les conditions sont fixées par l'arrêté du 2 août 2013**



\* Sauf cas particulier voir 4° de l'annexe 2 de l'arrêté

Légende : Ac : anticorps ; Ag : antigène ; VHB : virus de l'hépatite B

# Modèle ATTESTATION DE L'EMPLOYEUR

15

A dupliquer (photocopier) si vous avez eu plusieurs employeurs

## CANDIDAT

Nom :	Nom marital :
Prénom :	
Adresse :	
Code postal :	Ville :
Téléphone :	Courriel :
<b><u>PERIODE D'EXERCICE PROFESSIONNEL :</u></b>	
Du :	Au :

## ENTREPRISE

Nom :	
N° Siret :	
Adresse :	
Code postal :	Ville :
Téléphone :	Fax :
Courriel :	
Nom du responsable de l'entreprise :	

## APPRECIATIONS DE L'EMPLOYEUR

Critères	Insuffisant	Moyen	Bon	Très Bon	Observations
Implication dans le travail quotidien					
Capacité à travailler en équipe					
Ponctualité, rigueur					
Relation adaptée à la personne prise en charge					
Actualisation de ses connaissances (suivi de formation)					

**APPRECIATION GENERALE** (rubrique obligatoire)

Date :

Cachet de l'entreprise

Nom et signature du responsable

**ATTESTATION SUR L'HONNEUR  
POUR LA CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE  
EN INSTITUT DE FORMATION AIDE-SOIGNANT.E**

**Je soussigné(e) :**

Nom de naissance (en majuscules) du candidat	
Prénom d'usage et autres prénoms (en majuscules) du candidat	
Adresse du candidat	

**Atteste :**

- Avoir pris connaissance de l'offre de formation proposée par l'IFAS de l'IFSO (par la voie de l'apprentissage en cursus partiel) et répondre aux conditions d'accès à cette offre de formation ;
- Avoir personnellement conçu et rédigé les documents du dossier de candidature en IFAS (curriculum vitae, lettre de motivation, situation ou projet professionnel et éventuel document permettant d'apprécier les capacités et les attendus relatifs à la maîtrise du français à l'oral).

J'ai conscience que cette attestation pourra être produite en justice et que toute fausse déclaration de ma part m'expose à une non-recevabilité de ma candidature et à des sanctions prévues par l'article 441-1 du Code pénal.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à ....., le .....

Signature obligatoire



IFAS IFSO RENNES  
Immeuble Le Samara  
12 Ter avenue de Pologne  
35200 RENNES

02 99 62 83 56  
[ifasrennes@ifso-asso.org](mailto:ifasrennes@ifso-asso.org)



[www.ifso-asso.org](http://www.ifso-asso.org)



Instituts de Formation Santé de l'Ouest

## Présentation de l'équipe de Rennes

**Véronique RUPIN**  
Directrice du centre

**Carmen RAINIS**  
Assistante de centre

**Sarah GABILLET**  
Secrétaire

**Alison MEIRA**  
Formatrice

**Marie-Bernard BLANCHOUIN**  
Coordinatrice des stages et Formatrice

**Maud HELARY**  
Formatrice

**Nadine HALLEGOUET**  
Coordinatrice IFAS

**Maiwenn EUSTACHE**  
Formatrice Référente plateforme / digitalisation

19/09/2021

Pré-entrée promotion septembre 2021 à juillet 2022  
Référentiel du 10 juin 2021

[www.ifso-asso.org](http://www.ifso-asso.org)

**FICHE DE CANDIDATURE POUR L'ADMISSION EN FORMATION AIDE-SOIGNANT(E)  
PAR LA VOIE DE L'APPRENTISSAGE (en contrat d'apprentissage UNIQUEMENT) A L'IFSO - IFAS DE L'IFSO DE BAIN DE BRETAGNE**  
**Uniquement en cursus partiel :  ASSP  SAPAT (fournir diplôme)**

MADAME  MONSIEUR

Nom de Famille (en Majuscules) : \_\_\_\_\_ Nom d'Usage (en Majuscules) : \_\_\_\_\_

Prénoms (en Majuscules) : \_\_\_\_\_

Nationalité (en Majuscules) : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_ Age : \_\_\_\_\_  
Je certifie avoir un âge maximum de 29 ans ou avoir des conditions particulières pour l'accès au contrat d'apprentissage :  oui  non

Lieu de naissance (en Majuscules) : \_\_\_\_\_ Département ou Pays : \_\_\_\_\_

Adresse (en Majuscules) : \_\_\_\_\_

Ville (en Majuscules) : \_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_

Téléphone fixe : \_\_\_\_\_ Mobile : \_\_\_\_\_

Adresse e-mail : \_\_\_\_\_

Situation familiale (à des fins statistiques) : Célibataire – Marié(e) – Pacsé(e) – Concubin(e) – Veuf(ve) *Rayer les mentions inutiles*

Demande d'aménagement des épreuves (Candidats avec reconnaissance MDPH : joindre un justificatif) oui  non

Dernier diplôme obtenu à ce jour en dehors du bac pro SAPAT ou ASSP : \_\_\_\_\_

**Votre situation au moment de l'inscription :** (merci de cocher la case correspondante)

Classes préparatoires concours (préciser l'intitulé) : \_\_\_\_\_

Études ou formations universitaires ou supérieures (préciser l'intitulé) : \_\_\_\_\_

Salarié :  CDD  CDI  Salarié en Contrat Aidé (contrat emploi d'avenir...)

Demandeur d'emploi :  Indemnisé  Non indemnisé

VAE

autre situation. Merci de préciser.....

Facultatif : J'ai l'accord d'une structure d'accueil dans le cadre d'un futur contrat d'apprentissage :  oui  non

Si oui, indiquer les coordonnées de la structure et le contact: .....

J'accepte que mon identité paraisse à la publication des résultats sur internet

Je n'accepte pas que mon identité paraisse à la publication des résultats sur interne (**ATTENTION : en l'absence de cochage, les résultats seront publiés sur internet.**)

Je soussigné(e) atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés sur ce document et la conformité à l'original des copies des diplômes ou attestations jointes et accepte les conditions des épreuves de sélection.

Fait à : \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_ Signature du candidat

**Merci de  
coller votre  
photographie  
ici**

**Cadre réservé à l'I.F.A.S. :**

Número de dossier : \_\_\_\_\_

- Fiche de candidature renseignée, datée et signée
- Pièce d'identité
- Titre de séjour (ressortissant étranger)
- Lettre de motivation manuscrite
- Curriculum Vitae
- Copie du contrat d'apprentissage signé
- Copie du bac pro SAPAT ou ASSP
- Attestation de niveau de langue

**+ si pas de contrat d'apprentissage :**

- Document manuscrit 2 pages
- Dossier scolaire avec notes et appréciations des stages
- Attestation de travail ou contrat de travail avec appréciations employeur
- Autres justificatifs

2022

JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE
1 S	FEVRIER	1 M	1 V	1 D	1 M	1 V	1 L	1 J	1 S	1 M	1 J
2 D	1 M	2 M API 3	2 S	2 L	2 J	2 S	2 M période	2 V	2 D	2 M période	2 V
3 L	2 M	3 J API 4	3 D	3 M période	3 V B2M3	3 D	3 M chez	3 S	3 L SPI	3 J chez	3 S
4 M	3 J API 1	4 V TPG1	4 L API 5	4 M chez	4 S	4 L	4 J employeur	4 D	4 M STAGE 2	4 V employeur	4 D
5 M	4 V API 2	5 S	5 M	5 J employeur	5 D	5 M STAGE 1	5 V	5 L B2M4	5 M chez	5 S	5 L
6 J	5 S	6 D	6 M période	6 V TPG4	6 L férié	6 M hors	6 S	6 M	6 J employeur	6 D	6 M
7 V	6 D	7 L	7 J chez	7 S	7 M B2M3/11	7 J employeur	7 D	7 M	7 V	7 L	7 M
8 S	7 L	8 M période	8 V employeur	8 D	8 M B2M4	8 V SPI	8 L	8 J B2M4/26	8 S	8 M période	8 J
9 D	8 M période	9 M chez	9 S	9 L	9 J	9 S	9 M période	9 V TPG5	9 D	9 M chez	9 V
10 L pré rentrée	9 M chez	10 J employeur	10 D	10 M période	10 V	10 D	10 M chez	10 S	10 L	10 J employeur	10 S
11 M	10 J employeur	11 V	11 L TPG3	11 M chez	11 S	11 L	11 J employeur	11 D	11 M STAGE 2	11 V	11 D
12 M	11 V	12 S	12 M période	12 J employeur	12 D	12 M	12 V	12 L	12 M chez	12 S	12 L
13 J	12 S	13 D	13 M chez	13 V	13 L	13 M STAGE 1	13 S	13 M STAGE 2	13 J employeur	13 D	13 M
14 V	13 D	14 L	14 J employeur	14 S	14 M	14 J hors	14 D	14 M chez	14 V SPI	14 L	14 M
15 S	14 L	15 M période	15 V	15 D	15 M B2M4	15 V employeur	15 L FERIE	15 J employeur	15 S	15 M période	15 J
16 D	15 M période	16 M chez	16 S	16 L	16 J	16 S	16 M	16 V	16 D	16 M chez	16 V
17 L	16 M chez	17 J employeur	17 D	17 M	17 V	17 D	17 M période	17 S	17 L fin Form	17 J employeur	17 S
18 M	17 J employeur	18 V	18 L B2M5/5	18 M B2M3	18 S	18 L	18 J chez	18 D	18 M période	18 V	18 D
19 M	18 V	19 S	19 M	19 J	19 D	19 M STAGE 1	19 V employeur	19 L	19 M chez	19 S	19 L
20 J	19 S	20 D	20 M	20 V	20 L	20 M hors	20 S	20 M STAGE 2	20 J employeur	20 D	20 M
21 V	20 D	21 L TPG2	21 J	21 S	21 M	21 J employeur	21 D	21 M chez	21 V	21 L	21 M
22 S	21 L	22 M période	22 V	22 D	22 M B2M4	22 V SPI	22 L	22 J employeur	22 S	22 M période	22 J
23 D	22 M période	23 M chez	23 S	23 L période	23 J	23 S	23 M B2M4	23 V SPI	23 D	23 M chez	23 V
24 L	23 M chez	24 J employeur	24 D	24 M chez	24 V	24 D	24 M	24 S	24 L	24 J employeur	24 S
25 M	24 J employeur	25 V	25 L	25 M employeur	25 S	25 L	25 J	25 D	25 M période	25 V	25 D
26 M	25 V	26 S	26 M	26 J ou congés	26 D	26 M STAGE 1	26 V	26 L	26 M chez	26 S	26 L
27 J	26 S	27 D	27 M période	27 V	27 L STAGE 1	27 M hors	27 S	27 M STAGE 2	27 J employeur	27 D	27 M
28 V	27 D	28 L	28 J chez	28 S	28 M hors	28 J employeur	28 D	28 M chez	28 V	28 L période	28 M
29 S	28 L	29 M période	29 V employeur	29 D	29 M employeur	29 V SPI	29 L	29 J employeur	29 S	29 M chez	29 J
30 D		30 M chez	30 S	30 L B2M3	30 J SPI	30 S	30 M B2M4	30 V	30 D	30 M employeur	30 V
31 L		31 J employeur		31 M		31 D	31 M		31 L		31 S

jury DRETSS  
en NOV 22

B2M3	Bloc 2	Module 3	77	11
B2M4	Bloc 2	Module 4	182	26
B2M5	Bloc 2	Module 5	35	5
API			35	5
TPG			35	5
SPI			7	1

371 53

vacances scolaires hiver: 5 au 20 février 2022

vacances scolaires printemps : 9 au 24 avril 2022

vacances scolaires Été : 7 juillet au 2 septembre 2022

période en entreprise bac pro SAPAT en apprentissage cursus partiel avec des CA à poser en période pro

2 stages : 10 semaines : 350h

2022

JANVIER		FEVRIER		MARS		AVRIL		MAI		JUIN		JUILLET		AOÛT		SEPTEMBRE		OCTOBRE		NOVEMBRE		DECEMBRE	
1	S			1	M	B4M8	1	M	période	1	V	SPI	1	D		1	M		1	S		1	J
2	D			2	M	B4M8	2	M	chez	2	S		2	L		2	J		2	D		2	V
3	L			3	J	API3	3	J	employeur	3	D		3	M	période	3	V	B2M3	3	D		3	S
4	M			4	V	API4	4	V	TPG2	4	L		4	M	chez	4	S		4	L		4	D
5	M			5	S		5	S		5	M	STAGE 1/S5	5	J	employeur	5	D		5	M	STAGE 1/S7	5	V
6	J			6	D		6	D		6	M	hors	6	V		6	L		6	M	chez	6	S
7	V			7	L		7	L	STAGE 1/S1	7	J	employeur	7	S		7	M	B2M3/11	7	J	l'employeur	7	D
8	S			8	M	période	8	M	hors	8	V		8	D		8	M	B2M4	8	V		8	L
9	D			9	M	chez	9	M	employeur	9	S		9	L		9	J		9	S		9	M
10	L	pré rentrée		10	J	employeur	10	J		10	D		10	M	période	10	V		10	D		10	M
11	M			11	V		11	V	en MCO	11	L		11	S		11	J		11	L		11	J
12	M			12	S		12	S		12	M	période	12	J	employeur	12	D		12	M		12	V
13	J			13	D		13	D		13	M	chez	13	V	TPG3	13	L		13	M	STAGE 1/S8	13	S
14	V			14	L		14	L		14	J	employeur	14	S		14	M		14	J	chez	14	D
15	S			15	M	période	15	M	STAGE 1/S2	15	V		15	D		15	M	B2M4	15	V	l'employeur	15	L
16	D			16	M	chez	16	M	hors	16	S		16	L		16	J		16	S		16	M
17	L			17	J	employeur	17	J	employeur	17	D		17	M		17	V		17	D		17	J
18	M			18	V		18	V	SPI	18	L	B2M5/5	18	M	B2M3	18	S		18	L		18	J
19	M			19	S		19	S		19	M		19	J		19	D		19	M	STAGE 1/S9	19	V
20	J			20	D		20	D		20	M		20	V		20	L		20	M	chez	20	S
21	V			21	L		21	L		21	J		21	S		21	M		21	J	l'employeur	21	D
22	S			22	M	période	22	M	STAGE 1/S3	22	V		22	D		22	M	B2M4	22	V	SPI	22	L
23	D			23	M	chez	23	M	hors	23	S		23	L	période	23	J		23	S		23	M
24	L	API 1		24	J	employeur	24	J	employeur	24	D		24	M	chez	24	V		24	D		24	M
25	M	API2		25	V		25	V		25	L	API 5	25	M	employeur	25	S		25	L		25	J
26	M	B4M8		26	S		26	S		26	M		26	D		26	M	STAGE 1/S10	26	V	TPG4	26	L
27	J	B4M8		27	D		27	D		27	M	période	27	V		27	L		27	M	chez	27	S
28	V	B4M8		28	L		28	L		28	J	chez	28	S		28	M	STAGE 2/S6	28	J	l'employeur	28	D
29	S			29	M	STAGE 1/S4	29	V	employeur	29	D		29	M	chez	29	V		29	L		29	J
30	D			30	M	hors	30	S		30	L	B2M3	30	J	l'employeur	30	S		30	M	B2M4	30	V
31	L	TPG1		31	J	employeur				31	M					31	D		31	M			S

jury DRETSS  
en NOV 22

B2M3	Bloc 2	Module 3	77	11
B2M4	Bloc 2	Module 4	182	26
B2M5	Bloc 2	Module 5	35	5
B4M8	Bloc 4	Module 8	35	5
B5M9	Bloc 5	Module 9	35	5
B5M10	Bloc 5	Module 10	70	10
API			35	5
TPG			35	5
SPI			7	1

vacances scolaires hiver: 5 au 20 février 2022  
vacances scolaires printemps : 9 au 24 avril 2022  
vacances scolaires Été : 7 juillet au 2 septembre 2022  
vacances élèves de l'IFSO

3 stages : 14 semaines de stage : 490h

période en entreprise bac pro SAPAT en apprentissage cursus partiel, avec des CA à poser en période pro